



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Burqa-et-niqab-notre-position>

Burqa et niqab : notre position actuelle

- NOS TRAVAUX -

Date de mise en ligne : mercredi 18 novembre 2009

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Quelle réponse apporter au trouble que suscite la multiplication du port du voile intégral ?

Nous avons consacré une séance entière de travail pour tenter de répondre à cette question. Notre position actuelle (oct.09) est celle-ci :

Remarques préalables :

- ▶ Le voile intégral (burqa et niqab) est rejeté par la grande majorité des personnes de confession musulmane.
- ▶ Aux autres, il apparaît le plus souvent comme de la maltraitance.
- ▶ Au nom de la liberté individuelle, l'expression de l'appartenance religieuse est autorisée dans l'espace public. Ce n'est donc pas une question de laïcité.
- ▶ *note : ce sont des régimes totalitaires qui ont voulu imposer les choix vestimentaires dans la rue.*
- ▶ Ce n'est pas parce que ce comportement renvoie à une religion qu'il doit être « intouchable ».

Nous pensons qu'il y a lieu de mettre un coup d'arrêt au développement du port du voile intégral dans notre pays.

Au-delà de la réponse qu'a apportée la communauté musulmane quant à leur justification religieuse, ces voiles intégraux appellent une **réponse citoyenne**. Ce sont nos valeurs de liberté, d'égalité et de citoyenneté qui sont interrogées.

POURQUOI ?

Parce que notre modèle républicain est fondé sur ses citoyens, la République se doit de les protéger tous, et dans ce cas, d'empêcher que certaines de ses citoyennes ne soient contraintes de porter ces habits déshumanisants : en effet, nous pensons qu'une personne ainsi voilée en permanence dans l'espace public se trouve en position de réclusion et d'exclusion. Son existence civile est suspendue.

Parce qu'aujourd'hui ces tenues sont des symboles de soumission et d'oppression : ils renvoient (... et les porteuses le revendiquent...) à des contrées où les institutions permettent que les femmes soient battues, reniées, bastonnées, humiliées, interdites d'école, déclarées inférieures à l'homme (*ce qu'a confirmé récemment l'imam de Vénissieux*), toutes choses en opposition aux principes juridiques (égalité des sexes, droit à la justice, à l'éducation...) qui sous-tendent notre modèle républicain.

Parce que toute femme portant le voile intégral doit pouvoir revenir, en toute liberté, sur ce choix. Pour échapper à toute contrainte, il lui est nécessaire de trouver un point d'appui dans la législation en vigueur.

Parce que les principes de base choisis par la France (cf. DUDH) se veulent universels. **Comment « faire société » avec des personnes qui s'excluent d'elles-mêmes** - quel qu'en soit le motif : ici une question de pureté ; les autres étant désignés comme impurs -. Ainsi voilées, elles signifient leur refus du monde qui les entoure. En refusant de laisser apparaître leur corps, elles signifient à l'autre que tout contact, physique comme verbal, est le malvenu.

Parce que si tous les citoyens ont les mêmes droits, ils ont aussi les mêmes devoirs, à commencer par faire l'effort d'être acceptables par tous les autres dans les lieux publics. Acceptable signifie pour nous -a minima- être reconnaissable : il s'agit là d'une politesse minimum. Vouloir faire tout ce que l'on veut, ostensiblement, au nom d'une religion, à partir d'une interprétation personnelle ou imposée de textes (ici les sourates 24/v.31 et 33/v. 33 et 59) comporte des limites.

Parce que chaque individu doit pouvoir être reconnu comme unique (cf. conseil d'état). Ainsi voilées, comment affirmer sa singularité, s'exprimer en public... (Paradoxalement, ce choix confère à ces femmes une supériorité de statut dans leur communauté).

Parce qu'il s'agit d'une démarche typiquement communautariste qui use des libertés conférées par la démocratie dans un but anti-démocratique. Voir l'aspect provocateur et la volonté affirmée de justifier toutes leurs actions au nom du religieux.

Parce que des millions de femmes de pays musulmans attendent la réponse de la France, comme elles l'ont fait pour le voile islamique.

Parce qu'il convient de ne pas tomber dans le piège tendu par les communautaristes : celui de la victimisation qui permet de faire pression sur tous les citoyens de confession musulmane et de continuer à mettre à mal les principes fondateurs de notre modèle de société (les martyrs).

Parce qu'on ne peut pas participer à une guerre en Afghanistan au nom de nos valeurs et fermer les yeux en France.

COMMENT ?

- ▶ Dans un délai court : la décision de règlementer et la forme de la réglementation appartiennent au législateur : si les textes actuels sont insuffisants, il doit intervenir.
- ▶ Sur des temps nécessairement plus longs : l'information, l'instruction, l'explication, la pédagogie...

Ne pas oublier l'amélioration des conditions d'intégration dans certaines zones.

Ne pas laisser isolés ces intellectuels musulmans dont la voix s'élève contre le port du voile intégral, et qui se battent pour rendre leur religion compatible avec nos principes républicains.